

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-six et le 3 février, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil syndical su SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 20 janvier 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique JORDAN

20260203.12

**CONVENTION CADRE D'ADHESION AU SERVICE DE RENFORTS ET ACCOMPAGNEMENT
SPECIFIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 74**

Exposé :

Vu les dispositions du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L452-1 à L452-48 relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, et en particulier son article 27, Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose, dans le cadre de ses missions facultatives, un certain nombre de prestations dont l'objectif est d'apporter un renfort temporaire en effectifs, mais également des accompagnements spécifiques en matière de ressources humaines ;

Considérant que l'ensemble de ces prestations est accessible par l'adhésion à une convention cadre, permettant de mobiliser tout ou partie d'entre elles en cas de besoin ;

Vu l'intérêt significatif que peut représenter pour la collectivité l'accès à ces différents services ;

Vu le projet de convention cadre décrivant l'ensemble des missions déclinées à ce titre par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie, ses modalités d'utilisation ainsi que ses conditions financières.

Décision :

Après débat et vote, les élus du Conseil syndical,

Approuvent à l'unanimité le principe de recourir au CDG 74 pour bénéficier de l'ensemble des prestations de renforts et accompagnements spécifiques qu'il propose aux collectivités dans le cadre de ses services facultatifs, et de la convention cadre qui s'y attache ;

Autorisent Madame la Présidente à conclure la convention cadre correspondante, selon modèle annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente
Fatima BOUVIER

